

Cadre réservé à l'Administration	
DOSSIER N° <u>2024/44489 BBV</u>	SÉANCE DU 09 JANVIER 2025

Réf. : MK/2240802 -

BRICOUT Xavier
Place Van Zeeland, 35/3
7060 SOIGNIES

CERTIFICAT D'URBANISME N° 1

Monsieur le Notaire,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du 18 novembre 2024 relative à un bien sis place Joseph Wauters 5, 7060 Soignies cadastré Soignies (1) section B n° 1354K8, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

(1) (2) Le bien en cause :

1°a. se trouve en zone d'habitat au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09 juillet 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité; + prescriptions applicables pour le bien (articles D.II.24 et suivants du Code) ;

2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (CoDT) approuvé en date du 01 juin 2017 ;

4°a. est repris sur les 4 cartes du schéma de développement communal à valeur indicative adopté définitivement par le Conseil Communal du 20 mars 2017 et applicable au 1^{er} août 2017 dont les documents sont à disposition pour consultation sur le site www.soignies.be via l'onglet « documents utiles » ;

Carte des orientations planologiques : est repris dans une zone d'habitat urbain dense dont la densification préconisée est de 60 à 40 logements à l'hectare ;

Cartes des mesures d'aménagements : Étude à élaborer (Espaces publics à réaménager/Qualifier)

Carte des contraintes : n'est pas concerné

Carte des mesures d'aménagements en mobilité : est repris dans une zone destinée à l'urbanisation ;

4°e. est repris dans un guide communal d'urbanisme adopté définitivement par le Conseil Communal du 27 mars 2018 et applicable au 26 mai 2018 en aire d'habitat urbain dense couverte par une unité urbanistique remarquable dont les prescriptions littérales générales et particulières à l'aire paysagère sont à disposition pour consultation sur le site www.soignies.be via l'onglet « documents



Ville de Soignies – DO2
Territoire & Cadre de Vie – Place
Verlo, n°32 –
B-7060 Soignies –
urbanisme@soignies.be - Tel: 067/347 357-359-360



utiles » ;

7°a. Selon le PASH, bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées en assainissement collectif. (Égout gravitaire existant dont la localisation est vérifiée)

7°c bénéficie d'un accès à une voirie dont l'équipement en eau, électricité, pourra être vérifié sur <https://klim-clcc.be/information> pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux et est situé le long d'une voirie communale ;

8° est repris sur la carte du KARST dans une zone calcaire du Carbonifère sous couverture, au sens de l'article D.IV.57.3° ;

(2) Autres renseignements relatifs au bien : Est repris dans une zone de centralité urbaine ; Est repris dans le Patrimoine Monumental de la Belgique (Wallonie- Hainaut- arrondissement de Soignies- page 819) ;

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information que vous désirez et vous prions d'agréer, Monsieur le Notaire, nos salutations distinguées.

Le Directeur général,

Par le Collège,

La Bourgmestre,

Olivier MAILLET

Fabienne WINCKEL

(1) Biffer ou effacer les mentions inutiles.
(2) Compléter.



Ville de Soignies – DO2
Territoire & Cadre de Vie – Place
Verte, n°32
B-7060 Soignies –
urbanisme@soignies.be -Tel : 067/347 357-359-360



